

GE_GERICHTE A/2975/2010 vom 7. Juli 2010

GE Cour de justice, 2010-07-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2975_2010

FR: GE_GERICHTE A/2975/2010 du 7 juillet 2010

IT: GE_GERICHTE A/2975/2010 del 7 luglio 2010

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 12.01.2011
A/2975/2010

A/2975/2010 ATAS/19/2011 du 12.01.2011 (LAA) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/2975/2010 ATAS/19/2011 ARRET DE LA COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales du 12 janvier 2011 4 ème Chambre En la cause Monsieur S _____, domicilié à La Roche-sur-Foron, France, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Michel BERTSCHY recourant contre BALOISE ASSURANCES, sise Aeschengraben 21, 4002 Basel, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Christian GROSJEAN intimée Vu la décision du 7 juillet 2010 de BALOISE ASSURANCES rejetant l'opposition formée par Monsieur S _____ à l'encontre de sa décision du 28 mai 2010 ; Vu le recours interjeté le 3 septembre 2010 par l'assuré, par l'intermédiaire de son conseil, Me Michel BERTSCHY, avocat ; Vu la réponse de l'intimée du 4 octobre 2010 : Vu l'audience de comparution personnelle des parties du 17 novembre 2010 ; Vu le courrier du 21 décembre 2010 du conseil du recourant indiquant que ce dernier retire son recours ; PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. Compense les dépens. Dit que la procédure est gratuite. La greffière Isabelle CASTILLO La présidente Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.